Vol. XLI | Saint-Boniface, Manitoba, 8 Novembre 1911. | No. 1

ABONNEMENT
Canada ... $1.00 par année
Etats-Unis ... 1.50 "
Europe ... 1.50 "

TARIF DES ANNONCES
[illegible]

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

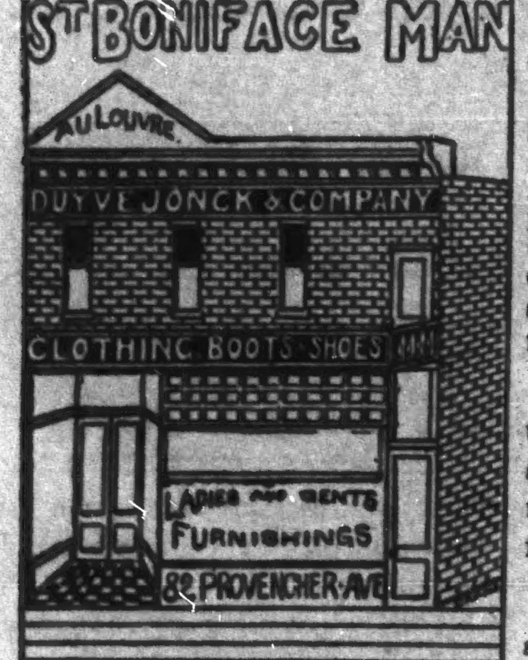
LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées:
LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA







Mgr Mathieu

Mgr Matthieu a été sacré évêque de Régina dimanche dernier à Québec. *Ad multos annos!*

Nous empruntons à un confrère de l'Est la biographie suivante du nouvel évêque:

Mgr Mathieu occupe dans le monde religieux, théologique philosophique, scientifique et social, une position prépondérante.

L'influence du nouveau prélat s'est fait sentir dans toutes les sphères de notre pays. Philosophe et théologien profond, savant éclairé, Mgr Mathieu a contribué à faire rejaillir sur le clergé canadien un lustre brillant

Mgr Olivier-Elzéar Mathieu, maître ès arts, docteur en théologie et en philosophie, docteur et membre de l'Académie romaine de Saint-Thomas, protonotaire apostolique, compagnon de l'Ordre de Saint Michel et de Saint-George, chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction Publique, ex-recteur de l'Université Laval, évêque de Régina, est né à Saint-Roch de Québec, le 24 décembre 1853, du mariage de Joseph Mathieu avec Marguerite Latouche.

Il fit ses études classiques au petit séminaire de Québec, et, les ayant terminées en 1874, passa au grand séminaire, où, le 18 mai 1878, il subissait, en présence du délégué apostolique Mgr Conroy et des pères du concile, réunis en ce moment à Québec, son examen pour le doctorat en théologie.

Quelques jours après, le 2 juin il était ordonné prêtre. Il fut alors nommé professeur de philosophie à l'Université Laval.

En 1882, M. l'abbé Mathieu eut l'avantage de pouvoir passer une année à Rome. Il y acquit ses diplômes de docteur en philosophie et de docteur en la doctrine de Saint-Thomas. De retour à Québec, il fut pendant six ans préfet des études et onze ans, directeur du petit séminaire de cette ville.

RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Au mois de juin 1899, il fut nommé aux charges de supérieur du séminaire et de recteur de l'université, qu'il occupa durant trois termes, soit neuf années consécutives. Il est le seul, avec feu Mgr Hamel, qui ait eu l'honneur d'occuper ces fonctions durant plus de six ans. Mais on voulut l'y garder jusqu'après la célébration du IIe centenaire, sans doute parce que l'université voulait à sa tête durant ces grandes fêtes, son représentant le plus autorisé, celui qui personnifiait pour ainsi dire, l'esprit des éducateurs qui ont fait et qui maintiennent le prestige de Laval.

Malgré ses multiples occupations, Mgr Mathieu ne délaissa jamais sa chaire de philosophie, à laquelle il se consacra avec plus de dévouement qu'après avoir quitté le rectorat en 1908.

Le 15 juillet dernier, on annonça l'élévation de Mgr Mathieu au siège épiscopal qui venait d'être créé à Régina. Les bulles papales sont arrivées à Québec le vendredi, 13 octobre dernier.

Pour compléter cette biographie, citons ce qu'écrivait M. l abbé Camille Roy, en 1903, dans son volume sur les fêtes du cinquantenaire de l'université..

"Lors qu'en 1899, Mgr Laflamme cessa d'être recteur, le conseil du Séminaire lui donna pour successeur, M. l'abbé O.-E. Mathieu.

UN ÉDUCATEUR

"Chargé depuis dix ans de la direction du Petit Séminaire de Québec, Mgr Mathieu y avait donné la mesure de cette bonté, de ce dévouement qui lui attachaient si étroitement ses élèves et qui en ont fait un des plus populaires éducateurs canadiens. Placé à la tête de l'Université depuis bientôt quatre ans, Mgr Mathieu se dépense avec non moins de zèle, et non moins de prodigalité à l'œuvre nouvelle qui lui est confiée.

Voulant sincèrement le bien des jeunes gens qui viennent suivre les cours dans les diverses Facultés, le recteur actuel s'applique tout particulièrement à cultiver chez eux les qualités du cœur, les énergies de la volonté. Admirablement aidé partout le prestige que lui a valu sa longue carrière de professeur et de directeur de l'Université, il exerce sur ces âmes si ouvertes aux bonnes influences, et si sensibles aux marques de dévonement qu'on leur donne, une action morale aussi salutaire que précieuse.

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE

C'est pour reconnaître et récompenser le zèle qu'apporte M. le recteur à continuer, à l'Université, les œuvres d'éducation qu'il avait commencées au Petit Séminaire, qu'à l'occasion des fêtes du cinquantenaire, le Souverain Pontife Léon XIII l'a élevé à la dignité de protonotaire apostolique.

Quelques mois auparavant, Son Altesse Royale le duc d'York prince de Galles, et maintenant Georges V, conférait à Mgr Mathieu, à l'occasion de sa visite à l'Université Laval, la dignité de compagnon de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint Georges. Au lendemain des fêtes universitaires, la France voulait bien aussi honorer notre recteur, et attacher à sa boutonnière le ruban rouge des chevaliers de la Légion d'honneur.

Ces trois décorations ne pouvaient être mieux attribuées, ni arriver à une heure plus opportune. L'Université a été heureuse d'y applaudir. L'Eglise, la France et l'Angleterre,

ROME, PARIS ET LONDRES

s'unissaient à merveille pour reconnaître le mérite et recompenser près de vingt-cinq années de dévouement à l'éducation de la jeunesse.

SON ENFANCE

Mgr Mathieu manifesta dès son enfance ces brillantes qualités de cœur par lesquelles surtout il a régné durant vingt-cinq ans à l'Université Laval. Il avait hérité cette bonté de ses parents et en particulier de sa mère, une des femmes les plus charitables de Saint-Roch et dont la mémoire vit encore chez les pauvres de cette paroisse. C'est le cas de rappeler le mot d'un psychologue: "Il est rare qu'un grand homme n'ait as eu une grande mère". Mgr Mathieu eut toujours une grande vénération pour sa mère et beaucoup d'attachement à son père et à sa famille.

Le père et la mère de Mgr Mathieu sont morts depuis plusieurs années. De sept membres, que sa famille comptait, quand il fut

A suivre sur la 3me page







Mercredi, 8 Novembre 1911

Le *Manitoba* entre aujourd'hui dans sa 41ème année d'existence.

Notre santé est excellente et nous avons l'intention de vivre encore longtemps.

Nos Ecoles Bilingues

Les parents canadiens-français de Union Point qui ont demandé pour leurs enfants une école où le français fût enseigné n'avaient pas l'intention de créer de l'agitation. Ils se sont simplement, légitimement, prévalus d'un texte de loi bien clair; et personne, en vérité, ne pouvait prévoir que leur acte, si naturel, si conforme aussi à leur devoir de chefs de famille, pût devenir l'occasion d'une controverse.

Les Canadiens-français de cette province ont le droit de s'étonner que certaine partie de la presse anglaise épouse la cause de ces commissaires d'écoles trouvés coupables de négligence et d'injustice dans l'accomplissement de leur mandat.

Il y a dans cette presse anglaise comme un réveil du vieux fanatisme des jours de 1890.

Et d'où viennent ces attaques? Que ceux qui accusent le *Manitoba* d'avoir pour amis des mange-français nous disent dans quel grand journal de Winnipeg on fait en ce moment une campagne insidieuse contre nos écoles bilingues? A ces compatriotes exclusivement obsédés par la hantise du pouvoir perdu ou du pouvoir à conquérir on pourrait faire de dures leçons. Nous avouons que, malgré bien des provocations, nous ne nous sentons pas de disposition à faire la polémique avec ces gens-là; nous constatons les sournoises menées du parti libéral anglais non pas en partisans empressés à signaler la malice d'adversaires, mais en patriotes attristés des humiliations qu'on nous fait subir.

Pour peu qu'on observe les événements on sent une colère monter en soi. C'est nous, de sang français, fils et petits-fils de français, qui sommes traités de la sorte! Depuis les cent soixante-quinze ans où le sieur de LaVérendrye mit le pied dans l'ouest canadien, tous les apostolats français ont eu ici leurs autels et leurs martyrs. Et en 1870, le gouvernement canadien, s'incorporant les terres de la Baie d'Hudson nous promit la perpétuation de cette langue qui, à part le mérite d'être l'une des plus belles du monde, était la langue de ceux qui avaient ouvert le pays à la civilisation. Des lois scellèrent ces promesses: les droits du français furent spécifiquement déclarés intangibles.

Qu'a-t-on fait de ces lois, quand on a été les plus forts?

* * *

Le règlement de 1897 ne vaut pas cher! Tel qu'il est, il y a une clause qui autorise l'enseignement du français du moment qu'il y aura dix élèves de langue française dans une école.

Voici cette clause, la dixième de l'Acte:

> Lorsque dix élèves dans une école parleront le français ou une autre langue que l'anglais, comme langue maternelle, on donnera l'enseignement à ces élèves en français ou dans telle autre langue, et en anglais, en suivant le système bilingue.

L'interprétation donnée à ce texte par le jugement de Union Point est la suivante:

> Cette section ne fait pas de l'enseignement du français un simple auxiliaire, un gradin d'escalier pour l'enseignement de l'anglais, mais les deux langues doivent être également enseignées, et tel enseignement doit être donné en français et en anglais. La méthode bilingue française-anglaise consiste, si je la comprends bien, à enseigner à l'élève en français d'abord, et quand il a compris le sujet dans sa propre langue, à lui enseigner l'équivalent en anglais, de telle sorte que l'enseignement des deux langues marche de pair et qu'on infuse dans ce jeune intelligence, degré par degré, la connaissance du français et de l'anglais.

Sans doute ce serait faire un honneur exagéré aux auteurs du règlement de 1897 que de supposer qu'ils ont tenu à nous conserver l'enseignement du français pour le français lui-même. Il est entré dans ce règlement de 1897, comme du reste dans la loi de 1890, une idée capitale: l'anglicisation. Mais il fallait procéder à l'étranglement du français avec certaines formes, car un parti venait de conquérir le pouvoir sur sa promesse de rendre justice à la minorité du Manitoba.

La section 10 fut rédigée telle qu'elle est aujourd'hui. Nos adversaires l'ont toujours interprétée comme une mesure *destinée à faciliter l'étude de la langue anglaise.*

La minorité française se doit à elle-même de ne pas accepter cette interprétation. Ce serait pratiquement abdiquer les droits de la langue maternelle. Le jugement de Union Point règle, jusqu'à nouvel ordre, le sens de la clause 10 et fortifie la position que nos inspecteurs, messieurs Goulet et Potvin, avaient prise depuis longtemps dans leurs rapports avec les écoles bilingues.

Si on veut nous en croire on continuera donc d'enseigner le français pour le français dans les écoles bilingues, et on l'enseignera le mieux possible. Le jour où nous consentirons à n'enseigner le français à nos petits canadiens que pour leur faciliter l'étude d'une autre langue nous serons mûrs pour l'enfouissement. Si par malheur une des deux langues devait être fatalement négligée, nous disons que, pour des Canadiens-français, ça ne devrait pas être le français.

Conçoit-on des petits canadiens-français et des petites canadiennes-françaises qui n'apprendraient pas le français dans les écoles? Ce serait une déchéance, une honte, un crime contre le sang, une ignominie.

Pour les parents canadiens-français de Union Point, se contenter de l'instituteur Brown, c'eut été tout cela!

Au reste qu'on nous comprenne bien: nous voulons l'enseignement de l'anglais. Nous reconnaissons une fois, deux fois, trois fois, l'utilité de savoir l'anglais en ce pays; et les instituteurs des écoles bilingues doivent être compétents dans les deux langues.

Nous voulons, nous souhaitons vivement qu'on améliore le système bilingue, s'il y a lieu; mais nous refusons qu'on l'abolisse sous prétexte que dans certaines écoles l'anglais n'a pas été enseigné dans le passé de façon suffisante.

Au reste, le mal n'est pas si grand que cela, puisque M. l'inspecteur Young, parlant l'automne dernier devant la convention des inspecteurs, disait en substance, que:

"Dans certaines écoles bilingues, l'enseignement de l'anglais laissait à désirer, mais qu'on devait faire exception des écoles bilingues françaises, où l'enseignement de l'anglais était excellent."

Nous comprenons nos devoirs sans qu'on nous les rappelle de la manière dont se sert en ce moment la presse à laquelle nous avons fait allusion.

Ceux qui aujourd'hui font du zèle pour les enfants canadiens et veulent les armer pour la lutte de l'existence ont la bienveillance tardive!

Il y a vingt ans, pour nous persécuter, on a violé toutes les constitutions, tous les contrats, tous les pactes. Nous avons vécu comme nous avons pu. Voici qu'on parait vouloir recommencer à nous faire des misères.

Aux insinuations qu'on fait et qui suggèrent en termes à peine voilés l'abolition du système bilingue, il y a une réponse qui sera péremptoire: c'est notre vote.

C'est notre opinion sincère que si la population française de la province veut s'unir elle peut se protéger elle-même. Ceux qui aujourd'hui font feu et flamme contre les écoles bilingues ont subi d'écrasantes défaites en 1907 et en 1910 Leur cheval de bataille était alors l'instruction obligatoire. Leur attitude présente sur les écoles bilingues appelle aussi de notre part une résistance énergique.

N. B.

MORS ET VITA

Notre ami dort, mais je vais l'éveiller.
(Evangile selon S. Jean.)

I

Ils sont morts, as-tu dit, et voilà que tu pleures
Des pleurs, oh ! si brûlants ! sans fraîcheur, sans espoir....
Morts, à jamais ! Non, non, attends une ou deux heures,
Toi qui ne vis qu'un jour, et tu vas les revoir !
Tu dis qu'ils sont perdus,—non, non, Dieu te les garde !
Tu les aimais,—le Christ les aime plus que toi !
Ils ont fermé les yeux,—leur âme te regarde !
Ils ne t'ont rien laissé,—si : leur cœur et ta foi !
Tu dis qu'ils sont partis,—partis ! non, ils arrivent.
Ils sont rapatriés, et c'est toi le banni !
Tu dis qu'ils ne sont plus,—ils sont toujours ! ils vivent !
C'est toi qui vas mourir,—ils sont dans l'infini !
Tu dis : c'est le sommeil,—et c'est la fin d'un rêve,
Tu dis : c'est le silence,—et c'est l'hymne éternel !
C'est le fruit qui se gâte,—et c'est le grain qui lève,
C'est l'homme dans la terre,—et c'est Dieu, c'est le Ciel !
Tu dis que c'est la nuit,—c'est un lever d'aurore !
Tu dis que c'est la fin,—c'est le commencement !
Tu dis que c'est l'hiver,—le printemps vient d'éclore !
Crois ! c'est Dieu qui dit vrai, c'est le monde qui ment.

A L'ORDRE DU JOUR

La section manitobaine de la *Société du Parler Français au Canada* a voté hier soir, lors de sa réunion mensuelle tenue au Collège de Saint-Boniface, une motion de félicitations à MM. Nolette, Toupin, Barthelette et Gratton, contribuables canadiens-français de l'arrondissement scolaire de Union Point, qui ont réclamé l'enseignement bilingue français-anglais jusque devant les tribunaux.

La Société a nommé un comité chargé de répondre en anglais en son nom aux attaques actuellement dirigées contre l'enseignement bilingue dans la province.

D. Lamy, ptre.
Secrétaire.

L'Hon. M. LaRiviere

L'hon. sénateur LaRivière vient de faire une rapide visite à Saint-Boniface et repart ce soir pour Ottawa où s'ouvrira la session.

Dimanche, il y a eu réception chez son fils, M. Alex. LaRivière, et un grand nombre d'amis ont été saluer le nouveau sénateur.

M. LaRivière est en excellente santé et, cela va sans dire, en excellente humeur aussi. Il s'est déclaré très heureux de revoir ses anciens amis, partisans et adversaires, et de revenir demeurer à Saint-Boniface.

Hier soir, M. le docteur Dubuc a offert à M. LaRivière un diner auquel il avait aussi convié quelques amis.

Elections Contestees

Dix-huit élections fédérales sont contestées: onze dans la province de Québec, quatre dans Ontario, deux en Saskatchewan et une au Manitoba.

DANS L'ALBERTA

Quatre élections partielles ont eu lieu mardi dernier pour la Législature de l'Alberta. Quatre conservateurs ont été élus. Trois de ces divisions électorales étaient détenues antérieurement par des libéraux. Cette victoire conservatrice irait donc à indiquer la déchéance prochaine du gouvernement Sifton.

Tout cela cause une vive commotion dans les cercles politiques de l'ouest canadien.

La politique de l'Alberta est fort tourmentée depuis deux ans.

On se souvient qu'à la suite d'un marché avec la "Alberta and Great Waterways Railway" l'Honorable premier ministre Rutherford a été obligé de subir l'épreuve d'une enquête, d'où il sortit considérablement amoindri. Exonéré personnellement de toute accusation de péculat, il a cependant été convaincu d'imprévoyance et de faiblesse dans la négociation de ce marché, qu'on déclara ruineux pour la province. Le contrat de la "Alberta and Great Waterways Ry" fut répudié, et M. Rutherford dut quitter le gouvernement pour faire place au juge-en-chef Sifton, frère de l'ancien ministre de l'Intérieur.

Malgré ce changement, M. C. W. Cross, qui s'était révolté contre M. Rutherford, continua une violente opposition à M. Sifton. M. Cross a plusieurs partisans à la Chambre. Que ce groupe se tourne contre M. Sifton, et le gouvernement est dès à présent en danger.

Les libéraux se disent certains de gagner les élections générales, qu'elles viennent maintenant ou dans deux ans. Les conservateurs se disent, eux aussi, certains de la victoire. Le moins qu'on puisse penser est que la situation est fort embrouillée. Bien perspicace est celui qui peut lire, dans ce jeu de cartes, la tournure prochaine des événements dans l'Alberta.

Le banquet Rogers-Roche

Environ douze cents personnes ont assisté au grand banquet donné par les Associations Conservatrices de la province à l'Honorable M. Rogers et à l'Honorable M. Roche. C'est peut-être le banquet le plus important qu'on ait jamais vu dans l'Ouest canadien.

Il y avait à ce banquet des convives venus de toutes les parties de la province et même de la Saskatchewan et de l'Alberta. Nous ne nous arrêterons pas à donner le détail de l'apparat extérieur de cet démonstration. Les convives ont, en vérité, assisté à un beau déploiement, dans un cadre splendide. On ne fait pas les choses à moitié au Royal Alexandra! Mais nous voulons surtout appuyer sur la portée des discours prononcés par les ministres fédéraux et par l'Honorable Premier Ministre du Manitoba De ces discours se dégage la certitude que d'ici quelques jours l'Honorable M. Roblin sera convié à Ottawa pour conférer des termes de l'agrandissement de la Province. Ce sera le préliminaire de la construction du chemin-de-fer de la Baie d'Hudson et d'une ligne de paquebots reliant le nord du Manitoba agrandi avec les ports d'Europe et spécialement Liverpool.

M. Aikins, l'éminent député de Brandon, bien qu'il ne parlât pas au nom du gouvernement, a cependant ouvert des horizons qui seront de nature à causer une vive satisfaction à tous ceux qui ont à coeur l'avancement et la prospérité du pays. C'est ainsi que M. Aikins a parlé d'une diminution probable des taux de fret, de la construction de chemins de fer vers le nord, du développement des lignes télégraphiques entre les provinces de l'Est et les provinces de l'Ouest, de l'annexion de Terreneuve et du Labrador au Canada.

Des discours ont aussi été prononcés par M. Meighen, député de Portage-la Prairie, M. Haultain Chef de l'Opposition dans la Saskatchewan; M. Joseph Bernier, député de St, Boniface; le Maire Evans de Winnipeg; M, W. D. Staples, député de MacDonald et M. Glen Campbell.

M. Bernier avait été chargé de répondre au toast de la province. Il convenait qu'une voix française fût entendue à cette fête où les Conservateurs célébraient leur victoire; car, si le triomphe a été aussi grand le 21 septembre dernier, il faut en remercier pour une mesure qu'on ne saurait ignorer, l'électorat français du Canada.

LA FORCE DES PARTIS

L'élection du Dr Thompson, conservateur, au Yukon, complète la représentation du pays à la Chambre des Communes. Voici la composition du nouveau parlement.

	Con.	Lib.
Ile du Prince-Edouard	2	2
Nouvelle-Ecosse	9	9
Nouveau Brunswick	2	8
Québec	27	38
Ontario	73	13
Manitoba	9	1
Saskatchewan	1	9
Alberta	1	6
Colombie Anglaise	7	0
Yukon	1	0
	135	86

Lorsque les chambres furent dissoutes au mois de juillet dernier, l'on comptait 132 députés libéraux et 89 conservateurs.

Lorsque Sir Wilfrid abandonnera Soulanges pour garder Québec-Est, il est assez probable que les conservateurs feront élire un de leurs partisans dans ce comté que le Dr Lortie représentait au dernier parlement.

De sortes que les forces respectives des deux partis seront: conservateurs, 136; libéraux, 85. Majorité conservatrice. 51.

Plus on compare les chiffres qui précèdent, plus on se rend compte de l'étendue du bouleversement politique du 21 septembre dernier.

La Patrie.

LES ELECTIONS GENERALES

AURONT LIEU LE 11 DECEMBRE DANS LA PROVINCE D'ONTARIO.

Sir James Whitney, le premier ministre de la province d'Ontario, vient de lancer un manifeste aux électeurs de cette province et il annoncer que les élections provinciales auront lieu le lundi, 11 décembre.

Parmi les choses les plus importantes du manifeste de Sir James il faut mentionner son projet d'abolir la commission des pouvoirs hydro.électriques pour créer un ministère qui en aura les attributions.

Le premier ministre annonce dans son manifeste l'intention de son gouvernement de travailler au développement du nord de l'Ontario en construisant de nouveaux embranchements de son chemin de fer, auquel le gouvernement Laurier a refusé de l'aide mais qui recevra des subsides du gouvernement Borden.

La Protestation Manitobaine

CONTRE LA FETE ORGANISEE À ROME POUR CELEBRER LA SPOLIATION DES ETATS PONTIFICAUX

Montréal, 3.—Spéciale.—S.G. Mgr Langevin, de St Boniface, qui est aujourd'hui à Montréal, en route pour Québec, où il va assister au sacre de Mgr Mathieu, expédie aujourd'hui même à Sa Sainteté Pie X un album richement relié, contenant 17,000 signatures des Canadiens français catholiques du Manitoba, au bas d'une protestion contre la fête organisée à Rome pour célébrer la spoliation des Etats Pontificaux.

Les Allemands catholiques du Manitoba ont déjà envoyé une résolution de sympathie à ce sujet et le Saint-Père leur à répondu par un câblogramme de remerciements.

Les signatures contenues dans l'album ont été recueillies par la Société S. Jean-Baptiste de S. Boniface.

L'Action Sociale.

AVIS

Leçons allemandes, meilleure méthode par M. Feldt, Secrétaire du Consulat Allemand (catholique), Main 3303, Norwood. 169 Dufferin.

Leçons en peinture, (de portrait, genre et paysage) par M. Gundlach, artiste de Munich, Main 3303, Norwood, 169 Dufferin, meilleures références.

Mgr Mathieu

Suite de la 1ère page

ordonné prêtre, il n'y en a plus que quatre vivants: Lui même, son frère ainé, Louis-Joseph Mathieu, inspecteur des travaux militaires à Québec, son frère cadet le Dr Eug. Mathieu, professeur à l'Université Laval, et sa sœur Mme J. B. Caouette, femme de l'ancien inspecteur des postes, récemment candidat libéral dans Québec comté.

LE TRIOMPHE DE LA BONTE

La longue carrière de Mgr Mathieu à l'Université Laval a été le triomphe éclatant de la bonté. Il n'y a personne à Québec qui soit aussi populaire que le nouvel évêque de Régina. Dans une lettre qu'il écrivait il y a déjà dix ans et qui est citée par M Routhier dans son volume "Québec à l'aurore du XXe siècle", Mgr Mathieu résumait à merveille sa vie: "J'ai passé ma vie au séminaire, écrivait-il, et depuis vingt-cinq ans j'y ai vécu bien heureux, donnant tout ce que j'ai d'esprit et de cœur à la formation d'une jeunesse que j'ai aimée et pour laquelle je me suis bien sacrifié et j'ai bien travaillé. Elle m'a tellement bien payé ce que j'ai pu faire pour elle, que je suis parfois à me demander si le bon Dieu me donnera une autre récompense pour ces années que j'ai cependant voulu lui consacrer".

Monseigneur Mathieu se trouvait si heureux à Québec que son élection au collège épiscopal de Régina lui parut d'abord une épreuve. Quand on alla lui demander la confirmation de la nouvelle de sa nomination, Monseigneur dit: J'étais trop heureux à Québec, au milieu des miens; il fallait que Dieu m'éprouvât avant de me rappeler de cette terre".

UNE CRUELLE SEPARATION

Après une carrière déjà si bien remplie, à un âge où il pouvait aspirer au repos, cette séparation de tous ceux qu'il aimait lui était un chagrin cruel. Mais il reçut, par le cardinal Lai, une lettre de S. S. Pie X lui demandant "au nom du Christ et de la Sainte-Eglise" d'accepter l'épiscopat. Il obéit.

Et le dimanche, 5 novembre dernier en la Basilique de Québec, avec les cérémonies solennelles prescrites par les rites de l'Eglise, Mgr Mathieu a reçu des mains de son archevêque, Mgr Bégin, la consécration épiscopale.

Remerciements

Les Sœurs de la Charité, de la Maison Vicariale de St. Boniface, offrent leurs sincères remerciements à Mme la présidente de la société des Dames Patronesses et à ses dignes collaboratrices, pour le zèle qu'elles ont déployé pendant le récent bazar. L'infatigable dévouement de ces amies de l'infortune est bien connu. Que de fois nos chères petites orphelines en ont bénéficié! Néanmoins qu'on nous permette de dire que dans cette circonstance, elles se sont surpassées; aussi ont-elles droit à notre vive gratitude.

L'artiste M. P. Salé et les membres du chœur de la Cathédrale ont aussi prêté une cordiale coopération et ont largement contribué à attirer la foule, par trois belles soirées musicales qui furent on ne peut plus goûtées A eux aussi l'expression de notre reconnaissance.

Il nous fait plaisir d'informer ici, le public, que la somme réalisée s'élève à $2450 00. Ajoutons en plus, que la bague avec diamant et un autre article de valeur, tous deux rafles à la clôture du bazar, ont rapporté le joli montant de $1200.00. Remerciements aux généreux donateurs.

Que tous ceux qui ont bien voulu patronisser l'œuvre, trouvent dans ces humbles lignes, la trop faible expression de nos sentiments reconnaissants. Le bienveillant concours qu'ils nous ont prêté fait voir qu'ils comprennent la triste position de celui qui est sans asile, sans protection, et comme plus digne de pitié peut-être, du pauvre orphelin.

Puisse la prière naïve de l'enfance, aussi bien que celle non moins fervente du vieillard, attirer sur nos insignes bienfaiteurs, les grâces de choix réservées à ceux qui contribuent libéralement au soulagement des malheureux.

Communiqué

M. Monk est flambe!

Le *Soleil de l'Ouest* refuse de reconnaître l'hon, M. Monk pour un Canadien-français.

Pauvre M. Monk, il ne se relèvera pas de ce coup de massue!

Au Portugal

Les républicains portugais qui se sont si prestement débarrassés du roi Manuel, n'entendent pas qu'on les traite de la même manière. Ils viennent de faire voter par les Chambre l'établissement de tribunaux spéciaux pour juger les conspirateurs monarchiques. Attendons-nous à voir surgir, à Lisbonne, quelque Fouquier-Tinville.

La revolte en Chine et la protection des etrangers

Pékin Sheng Hsuan-Huan, l'exministre des postes et communications, a failli être assassiné après que le gouvernement l'eut sacrifié à la colère de l'Assemblée Nationale.

Il n'a dû sa vie qu'à la vitesse de ses jambes et s'est rendu en courant à la légation américaine, où on lui a donné dix soldats pour l'escorter à Tien-Tsin.

La Presse Associée a pu trouver les informations suivantes:

Une proposition a été signée demandant que Sheng fût décapité. Un des amis de Sheng s'en fut trouver les ministres étrangers, et ceux de France, d'Angleterre, d'Allemagne et des Etats-Unis vinrent au palais en toute hâte.

Leurs représentations disaient qu'après la reculade du trône, en sacrifiant tous ses droits à l'Assemblée, il pouvait y avoir un autre soulèvement si le trône commençait de sacrifier ses anciens ministres.

Entre temps, Sheng disparut mystérieusement, et, d'après les nouvelles probables, il s'est rendu à la mer en route pour l'Europe ou les Etats-Unis.

A Tien-Tsin, Sheng devait avoir la protection de la police de même qu'à Shanghai.

Emploi Demandé

Comptable, très au courant de la correspondance française, demande place Se chargerait egalement de la correspondance allemande. S'adresser à

JULES MAILLE,
Oak Lake.

Agent demandé

Nous demandons un homme énergique, pouvant fournir de bonnes références, pour vendre des propriétés parmi la population française de Winnipeg et de Saint-Boniface, sachant le français et ayant bonne conduite. A la personne voulant faire des affaires, nous pouvons faire de bonnes propositions et lui donner toute l'aide qu'elle désirera. Adréssez-vous immédiatement à D. P. SMITH, 612 Somerset Block, Winnipeg.

MORTGAGE SALE

of valuable

FARM PROPERTY

Under and by virtue of the Powers of Sale contained in a certain memorandum of mortgage under the Real Property Act, which mortgage will be produced at the time of Sale, there will be offered for sale by

PUBBLIC AUCTION

ON SATURDAY, THE 18TH. DAY OF NOVEMBER, A. D. 1911, at the hour of twelve o'clock noon AT THE AUCTION ROOMS OF HERBERT GRAY, at the corner of Notre-Dame and Albert Streets, in the City of Winnipeg, in the Province of Manitoba, the following property, that is to say:

The most Easterly Six (6) chains in width of the South West quarter of section two (2), in township twelve (12) and range three (3) West of the Principal Meridian in Manitoba, containing twenty-four acres more or less.

Tha Vendor is informed that there is a good frame building upon the property.

The property will be offered for sale subject to a reserved bid

TERMS OF SALE—Two hundred dollars ($200.00) of the purchase mony to be paid down at the time of sale and the balance in accordance with the terms and conditions which will then be made known by the Vendor.

For further particulars, apply to Messrs Dubuc&Dubuc, Vendors Sollicitors 27 Canada Life Building.
Winnipeg, Manitoba.

Dated at Winnipeg, Manitoba, this 13th. day of October 1911.

AVIS

Avis est par les présentes donné que Thomas Wadge, de la ville de Winnipeg, manufacturier, le propriétaire bénéficiaire des Brevêts 73789 et 73790, de la Puissance du Canada, pour amélioration dans les cribles à grains et autres analogues et pour autres fins, demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un Acte autorisant le Commissaire des Brevêts à accorder un certificat de paiement des frais additionnels requis par l'Acte des Brevêts, et étendant les dits brevêts pour la pleine période de dix-huit ans.

PRINGLE, THOMPSON & BURGESS
Ottawa, Canada
Avocats du réquérant,

Daté à Ottawa, ce 13 octobre 1911.

AVIS

J'ai des fermes au Wisconsin, et ailleurs que je voudrais échanger pour des terres cultivées n'importe où dans ce voisinage. Ecrivez-moi de suite et dites-moi le nombre d'acres de votre ferme, le caractère de ses améliorations, le percentage de labour et le nombre d'acres cassés et cultivés; aussi les espèces et les quantités de récoltes faites la saison dernière

J'agirai sur les renseignements reçus et viendrai visiter votre propriété en vue de faire un marché. Ecrivez de suite si vous voulez vendre votre terre. Montrez ceci à votre voisin.

JOHN H. WALECHKA,
Eland, Wis.,
U. S. A.

A Vendre

Engin à vapeur avec moulin à battre et casseur, le tout en bon état. S'adresser à M. NAPOLEON PRINCE.

St. Boniface.

MANITOBA

La Terre des Bonnes Occasions

Voici seulement quelques-uns des avantages offerts par la province de Manitoba, prouvant que ceux qui désirent ameliorer leur condition devraient chercher à s'établir dans son territoire

POUR LE FERMIER.

La fertilité du sol et ses conditions de climat ont donné à la province de Manitoba une renommée mondiale comme productrice du blé dur No. 1.

Aux fils de ces fermiers, la province de Manitoba offre une éducation agricole gratuite dans un collège agricole comme on n'en trouve pas de meilleur sur tout le continent américain.

POUR L'ARTISAN ET LE TRAVAILLEUR

Il y a des industries florissantes dans plusieurs villes qui progressent rapidement et le travail est bien payé dans toutes les branches de métier qui demandent de l'habileté ou non. Il y a une demande illimitée pour le travail.

POUR LE FINANCIER

Il y a du pouvoir électrique abondant à de bas prix pour les manufactures ou autres objets. Des terres fertiles. Des ressources naturelles variées et illimitées. Des facilités de transport suffisantes. Des villes nouvelles se développant rapidement. Tout cela offre au talent, au capital et à l'énergie des occasions et des rapports nulle part égalés et au-dessus des espérances les plus élevées

Nous vous invitons tous à venir partager notre prospérité continue et notre grandeur future.

Pour plus d'informations adressez-vous à:

JAS. HARTNEY, 77 York St., Toronto, Ontario.
JOS BURKE, Logan Ave, Winnipeg, Manitoba.
A. A. C. LARIVIÈRE, 22 Bâtisse de l'Alliance, Montréal Québec.
J. F. TENNANT, Gretna, Manitoba.

J. J. GOLDEN,
Député Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration
Winnipeg, Manitoba



LE NOUVEL HOPITAL DE VÈGREVILLE,
Dont nous avons relaté l'inauguration, il y a quelques jours, et à l'érection duquel plusieurs citoyens de Saint-Boniface ont contribué.

Le Congres des Instituteurs Bilingues

Les Instituteurs Bilingues, de langue française, ont tenu leur Congrès annuel à l'Académie Provencher, les 26 et 27 octobre derniers.

Dès l'ouverture, plus de cent cinquante instituteurs et institutrices tant laïques que religieux se trouvaient réunis dans la salle des fêtes, mise à leur disposition par Messieurs les Commissaires d'Ecoles de Saint-Boniface, et superbement décorée par les soins des Révérends Frères de Marie.

Nous vondrions pouvoir publier en entier les doctes conférences prononcées pendant le Congrès, les savantes discussions qui les ont suivi, les résolutions élaborées par un Comité spécial et adoptées par l'assemblée. Limité par l'espace nous devons nous contenter d'en publier le programme et de faire remarquer à nos lecteurs combien substantiel il était.

PROGRAMME

JEUDI, 26 OCTOBRE 1911

10 hrs. a. m.—Adresse de bienvenue, par le Président.

Enregistrement des noms. Nomination des Comités.

2 hrs. p. m.—L'éducation du cœur, par la Rèvde Mère Valérie Sœur Jean, Supérieure du Couvent de Saint-Adolphe.

Discussion.—Mlle Marthe Joly, de Haywood, et M. Henri de Moissac, de Saint-Norbert.

4 hrs. p. m.—Les oeuvres postscolaires, par M. G. Brunet de St.Boniface.

Discussion—Frère Edouard Gabel. de l'Ecole Provencher, et Rèvde Mère Vicaire de Ste-Rose du Lac.

8 hrs. p. m.—Conférence.—L'idéal d'un professeur bilingue, par M. l'abbé Béliveau, de l'Archevêché de Saint-Boniface.

Un programme musical a été exécuté à la séance du soir par les Elèves de l'Académie Provencher.

VENDREDI, 27 OCTOBRE 1911

9 hrs. a. m.—Arithmétique dans les Ecoles Rurales, par M. Camille Fournier, de Haywood.

Discussion.—Frère Charles, Supérieur de l'Ecole Saint Pierre, Frère Boniface, du Collège de Saint-Boniface.

10½ hrs. a. m.—Le livre et la leçon dans toutes les divisions, par M. Arthur Doyon, de Bruxelles.

Discussion.—Mlle Renjamin, de l'Ecole Saint-Charles, M. L. Hébrard, de l'Ecole Provencher, Saint-Boniface.

2 hrs. p. m.—Travaux manuels, par M. N. Prothon, professeur à l'Ecole Provencher, Saint-Boniface.

Discussion.—Rèvde Mère Supérieure, des Sœurs Grises de Saint-Norbert; et M. J. Grymonpré, de Saint-Boniface.

4 hrs. p. m.—L'Histoire Naturelle telle qu'elle doit être enseignée dans les Ecoles, par la Rèvde Mère Clémentine, du Couvent de Jésus-Marie, de Saint-Boniface.

Discussion.—Rèvde Sœur Duroc, de Saint-Laurent, et M. F. Lageat, de Bruxelles.

ELECTION DES OFFICIERS

8 hrs. p. m.—Conférence—La Langue que nous parlons, par le Rév. Père Hudon, S. J.

Rapport des Comités. Résolutions, etc.

DIEU SAUVE LE ROI !

Un programme musical a été exécuté, dans la soirée, par des amateurs.

Le protectorat au Maroc

Paris, 6—L'entente conclue entre la France et l'Allemagne, sur la question marocaine, a été rendue publique.

Par cette entente, la France obtient le droit d'établir son protectorat sur le Maroc, et s'efforcera d'obtenir que les puissances signent le traité d'Algésiras.

Ne perdez pas votre argent à des emplâtres. L'Onguent de Chamberlain coûte moins cher et est meilleure. Mouillez-en un linge et pressez sur la partie malade—le soulagement sera immédiat. En vente chez R. A. McRuer, Saint-Boniface.

Chez Nous et Autour de Nous

—Plusieurs files du *Manitoba* à vendre à $2.50 par année.

—M. A. C. LaRivière, d'Edmonton, est en visite à Saint-Boniface, l'hôte de M. Alexandre LaRivière.

—M. Oscar Pirson, maitre de poste de Saint-Norbert est décédé jeudi à sa résidence et a été enterré samedi.

—Quinze marchands de charbon, dont les noms sont cachés jusqu'ici, sont accusés d'avoir donné petite mesure.

—Aux lecteurs du *Manitoba*: s'il vous plait, nous faire parvenir le montant de votre abonnement qui est déjà dû.

—M. Albert Préfontaine M. P. P., informe le public qu'il vendra à l'encan, le 17 courant tout son stock de ferme, animaux, etc. Voir les affiches.

—Sir Donald Mann, le vice-président du C. N. R., dont les dépêches annonçaient la maladie grave, est assez rétabli pour pouvoir sortir de chez lui.

—A louer, deux magasins sur la rue Main à Winnipeg, loyer à bon marché, possession immédiate. S'adresser à M. Joseph Lecomte, 221 rue McDermott, Winnipeg.

—La Municipalité d'Assiniboia va paver, au printemps, l'avenue du Portage et présentera au gouvernement une pétition, dans le but de rendre navigable la rivière Assiniboine jusqu'à Headingly.

—Après avoir été en opération depuis tout près d'un siècle la compagnie Hudson Bay ferme ses magasins en bas du Fort Garry et maintenant le vieux fort ne sera plus conservé que comme point historique.

—A VENDRE—Construction rue St. J.-Bte. 322, belle et grande maison, 3 étages, entièrement moderne, chauffage à eau chaude Prix: $5200. Payments faciles S'adresser à Octave Godefroi, 84 Avenue Hamel, Tel. 1815

—L'hiver, la saison des maladies approche à grands pas. Préservez vos habitations en les désinfectant avec du véritable papier d'Arménie. En vente aux librairies Kéroack. Prix: 10 cents le cahier ou $1.00 la boite de 12 cahiers.

—A Louer ou à Vendre deux maisons neuves rue des Meuron, complètement modernes, livrables le 15 octobre 1911. Prix de vente $4500, avec termes faciles; loyer $25 par mois. S'adresser à Théo. Bertrand, 198 rue Aulneau. Téléphone 9068.

—C'est un cultivateur de la Saskatchewan—Seager Wheeler, de Rosthern—qui a remporté le prix de $1000 offert par Sir Thomas Shaughnessy pour le plus bel exhibit de blé de New-York Le second prix est accordé à un cultivateur de l'Alberta.

—Le Chœur des dames et des messieurs de la Cathédrale donnera un concert mardi soir le 14 nov. à Transcona, au profit de l'église catholique; il y aura une excursion qui laissera Winnipeg à 7.45 h. p. m. et la gare C. N. R à 8. h p. m.; les excursionnistes laisseront Transcona à 11 h. pour le retour Une excellente occasion d'encourager cette jeune paroisse.

—"The Catholic Club", de Winnipeg, s'est entendu avec les autorités du patinoir Auditorium pour réserver les mercredis soirs pendant la prochaine saison. Patinage pour messieurs et dames de 8 à 10 heures; et pour les clubs de hockey, de 10½ à 11 heures chaque soir. Les joueurs de hockey devront se procurer des billets de saison. Les billets de saison pour hommes sont de $2 00, dames: $1.50. Le Club Catholique essaiera de fonder un Club de Hockey dans chaque paroisse.

—Avis aux voyageurs: Les personnes désireuses de faire le voyage en Europe feront bien de s'adresser à M. Cléophas Marcoux, agent canadien du C. P. R qui est autorisé à vendre des billets sur toutes les lignes traversant l'Océan.

—"The Three Twins" au Théâtre Walker cette semaine. Lundi le 13 nov., Madame Nordica; la grande cantatrice donnera un récital. Cette soirée musicale sera naturellement un gros succès. M. Myron Whitney, le basso américain et M. R. Simone, pianiste se feront aussi entendre Voir l'annonce pour les prix des billets. Du 14 au 18 nov. "The Gamblers".

—On peut s'inscrire dès maintenant pour l'étude de la sténographie, clavigraphie, tenue des livres, correspondance, anglais, français, piano, etc., Magnifique position assurée a tout élève qui complète le cours Méthodes rapides, enseignement individuel, cours du jour et du soir. Prix modérés. Une visite est sollicitée J. W. Poisson, 75 Notre-Dame Est, Winnipeg.